

Profitez pleinement de l'hiver

Cet hiver, utilisez gratuitement les installations du Centre de plein air situé au 6015, chemin des Prairies. Que vous soyez seuls, en famille ou avec des amis, vous aurez la possibilité de pratiquer plusieurs activités, telles le patinage, la glissade et le ski de fond sur une quinzaine de kilomètres de pistes, et ce, dans un environnement naturel.



Plusieurs services sont offerts au chalet d'accueil : salle de fartage, location d'équipements, vente de collations et de boissons non alcoolisées chaudes ou froides, toilettes et service de premiers soins.

Sortez vos patins !

Patinoires et étangs glacés

En plus du sentier glacé au Centre de plein air, une patinoire avec bandes pour le hockey et un étang glacé pour le patinage libre sont aménagés dans neuf parcs de quartier de l'arrondissement :

- secteur A : parc St-Alphonse,
- secteur B : parcs Vanier et Briand,
- secteurs M et N : parc Poly-aréna,
- secteurs P et V : parc Victorin,
- secteur R : parc Roger,
- secteur S : parc Sorbonne,
- secteur T : parcs Champlain et Trahan.

Activités spéciales

- **Le 29 janvier de 10 h à 16 h :** clinique de fartage.
- **Le 5 février de 10 h à 17 h :** activité familiale *Plaisirs d'hiver*.
- **Le 19 février de 13 h à 16 h :** animation familiale.

Horaire

Lorsque les conditions climatiques le permettent, le Centre est ouvert selon l'horaire suivant :

- du lundi au vendredi de 13 h à 17 h,
- le samedi et le dimanche de 10 h à 17 h,
- du 23 décembre au 6 janvier inclusivement de 10 h à 17 h (*fermé les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier*),
- durant les congés scolaires des 26 et 27 janvier, du 13 février et du 27 février au 3 mars de 10 h à 17 h.

Pour connaître l'horaire du Centre ou les conditions de ses aménagements, composez le **923-7020**.

Dans chacun de ces parcs, un chalet est mis à la disposition des patineurs pour leur permettre de chausser leurs patins bien au chaud.

Les chalets sont accessibles :

- du lundi au vendredi de 17 h à 22 h;
- le samedi et le dimanche de 13 h à 21 h;
- du 26 décembre au 6 janvier inclusivement de 13 h à 21 h;
- durant les congés scolaires des 26 et 27 janvier, du 13 février et du 27 février au 3 mars de 13 h à 21 h.



Plaisirs d'hiver Pour se divertir en famille

Le dimanche 5 février de 10 h à 17 h

Au programme :

- Patinage sur sentier glacé,
- Glissade,
- Ski de fond,
- Guimauves sur le feu,
- Animation,
- Musique,
- Prix de participation.

Nous vous attendons en grand nombre au Centre de plein air.

Cette activité est organisée par le Service du loisir et du développement communautaire, en collaboration avec Kino-Québec.

Renseignements : 463-7136

Les chalets seront fermés les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Réservation d'une patinoire extérieure

Il est possible de réserver une patinoire extérieure pour l'organisation d'une activité spéciale, en téléphonant à Claudette Ranger au Service du loisir et du développement communautaire, **463-7030**.

Les membres de votre conseil d'arrondissement vous offrent leurs meilleurs vœux pour ce Noël et vous souhaitent une bonne et heureuse année.

Que l'année 2006 vous apporte santé, amour et prospérité!

Brossard

bonjour !



Mairie de Brossard

2001, boulevard Rome
Renseignements généraux463-7030
Fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Comptoir du Service
du loisir et du développement
communautaire463-7035
Fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Service de la bibliothèque463-7130
7855, avenue San-Francisco
Fermé les 24, 25, 26, 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

Service des travaux publics 463-7034
3800, boulevard Matte
En cas d'urgence, en dehors
des heures d'ouverture ou lors
d'un congé férié, composez le926-7911
Fermé du 23 décembre au 2 janvier inclusivement.

Pour nous joindre dès le 4 janvier

Veillez noter que le nouveau numéro de téléphone pour joindre la Ville de Brossard (renseignements généraux) sera le 923-6300. Nouveau site Internet : www.ville.brossard.qc.ca

Séances du conseil municipal

Nous vous invitons à consulter les journaux locaux et le site Internet de la Ville de Brossard (www.ville.brossard.qc.ca) dès le mois de janvier afin de connaître les dates des prochaines séances publiques. On peut joindre les membres du conseil municipal au 463-7031.

Useful information

Snow removal concerns us all!

Private property

It is prohibited to throw snow onto the street, curb or sidewalk.

Before giving a company a contract to remove the snow from your private driveway or parking lot, make sure the contractor has a valid permit for each of his vehicles. This permit, issued by the Public Works Department, is mandatory in order provide snow removal services on Brossard territory, and must be posted at all times inside the vehicle, in the lower left corner of the windshield.



3 cm of snow. For local streets, snow removal begins when there are 5 cm of snow.

We ask for your cooperation to make snow removal operations easier:

- by parking your vehicle in your private driveway at all times in a way that does not encroach on the curb or sidewalk;
- by not placing your household garbage, recycling bins or other objects on the sidewalk or in the street.

Information: 463-7034

Public roadways

When the snow accumulation is less than 3 cm, salt and abrasives are spread on overpasses, boulevards, main arteries and collector roads. Residential streets are treated when there is freezing rain.

Snow removal from sidewalks, pedestrian walkways, boulevards, main arteries and collector roads begins as soon as there are

Street parking

It is prohibited at all times to park for more than four consecutive hours in any one spot.

From November 15 until April 15, you may not park a vehicle in the street between 2:00 a.m. and 8:00 a.m., with the following exceptions:

- overnight from Saturday to Sunday;
- from December 23 to January 5;
- on streets where alternate-side parking is authorized by signs;
- for vehicles with parking stickers.

During this period, parking is authorized for a maximum of 72 hours in certain designated public places. However, no exceptions will be tolerated following a snow accumulation of 5 cm or more. It is strictly prohibited to park in the

street or in designated public parking areas during a snowfall or until snow removal operations are over.

Information: 463-7033

Help us serve you better!

If you notice anything broken or defective on our territory, be it a street light, traffic light, road, sidewalk, overpass, sewer or any other public equipment or facility, we urge you to contact the Public Works Department immediately, at **463-7034**. Your cooperation helps us offer you quality service. For any emergency outside office hours, dial **926-7911**.

Household garbage and recyclables

Household garbage

Household garbage is picked up on Wednesdays, between 7:00 a.m. and 6:00 p.m. Old furniture, mattresses and household appliances are picked up at the same time. To ensure our children's safety, we ask that you remove the doors from household appliances before putting them outside for pick-up. And to preserve our quality environment, it is prohibited to put your garbage out before 8:00 p.m. on Tuesday evenings.

Christmas trees will be picked up until February 1 at the same time as household garbage.

Recyclables

Recyclables are collected on Fridays, between 7:00 a.m. and 6:00 p.m. If Friday is a statutory holiday, pick-up is usually postponed to the following Friday. Recyclable materials must be separated into two categories in the bin: paper and cardboard; plastic, glass, metal and milk or juice containers. Pieces of cardboard must not measure more than 60 cm by 60 cm (2 ft. by 2 ft.). Large quantities of cardboard may be tied together and placed beside the recycling bin.

Please note that recyclables will be picked up as usual on December 23 and 30.

Information: 463-7034



Season's Greetings and best wishes for a Happy New Year from the members of your borough council.

May the year 2006 bring you health, love and prosperity!

To reach us

Starting January 4, 2006

Please note that the new phone number to reach Ville de Brossard (general information) will be **923-6300**.

New web site : www.ville.brossard.qc.ca

For your own safety

The Fire Department wishes to remind you of a few basic safety rules to bear in mind as the Christmas holidays approach.

Christmas trees

If you buy a natural tree for your indoor Christmas decorations, it is important to choose one that is not dried out. Cut the base of the trunk into a wedge shape and place it in a container of water. Make sure there is always a high water level in the container and never leave your tree lights on if no one is home. Never use candles to decorate your Christmas tree. Make sure that you use safe electrical extension cords and that the circuits are not overloaded.

Heating systems

Ensure that all the components of your wood heating system are thoroughly cleaned and free of any obstruction. If you use a combustion apparatus (wood, oil, gas, etc.), we recommend that you install a carbon monoxide detector in the room where the apparatus is located. And of course, you should check regularly to make sure your smoke detectors are working properly.

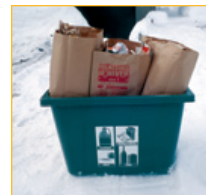
Doorways (entrances and exits)

Clear the snow in front of all doors to your residence. Make sure they are not obstructed by snow or ice accumulation that would make access difficult in the event of an emergency.

Council Meetings

We invite you to consult local newspapers and the Ville de Brossard web site (www.ville.brossard.qc.ca) beginning in January, for the dates of the next public meetings. Members of city council can be reached at 463-7031.

Renseignements utiles



Pour votre sécurité

Le Service de sécurité incendie tient à vous rappeler quelques règles élémentaires de sécurité à l'approche de la période des fêtes.

Sapin de Noël

Si vous achetez un arbre naturel pour décorer l'intérieur de votre résidence à Noël, il est important d'en choisir un qui ne soit pas desséché. Coupez la base de l'arbre en biseau et placez-le dans un récipient rempli d'eau. Maintenez en tout temps un bon niveau d'eau dans le récipient et ne laissez à aucun moment un arbre allumé sans surveillance. De plus, n'utilisez jamais de chandelles pour décorer l'arbre de Noël. Par ailleurs, assurez-vous d'utiliser des rallonges électriques sécuritaires et évitez que les circuits ne soient surchargés.

Système de chauffage

Assurez-vous que toutes les composantes de votre système de chauffage au bois soient bien nettoyées et libres de toute obstruction. Si vous utilisez un appareil à combustion (bois, huile, gaz, etc.), nous vous recommandons d'installer un détecteur de monoxyde de carbone dans la pièce où se situe l'appareil. Et bien sûr, vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée.

Portes d'entrée et de sortie

Dégagez toutes les portes de votre résidence et veillez à ce qu'elles ne soient pas obstruées par une accumulation de neige ou de glace qui en rendrait l'accès difficile en cas d'urgence.

Aidez-nous à mieux vous servir !

Si vous constatez un bris ou une anomalie sur notre territoire concernant un lampadaire de rue, un feu de circulation, la chaussée, un trottoir, l'aqueduc, l'égout ou tout autre bien public, nous vous invitons à communiquer immédiatement avec le Service des travaux publics, au 463-7034. Votre collaboration nous aide à vous offrir un service de bonne qualité. En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture, composez le 926-7911.

Permis d'affaires

Tout individu, commerce ou industrie exploitant une activité commerciale sur le territoire de Brossard doit détenir un permis pour chacun de ses établissements.

De plus, la seule activité commerciale permise à l'intérieur d'un immeuble résidentiel est la tenue d'un bureau administratif. Dans tous les autres cas, les usages permis dépendent de la réglementation en vigueur dans la zone où vous désirez établir votre entreprise.

Renseignements : 463-7033

Le déneigement, ça nous concerne tous !

Terrains privés

Il est interdit de jeter la neige dans la rue, en bordure de la rue ou sur le trottoir.

Avant d'accorder un contrat à une entreprise pour effectuer le déneigement de votre allée privée ou de votre stationnement, assurez-vous que l'entrepreneur détienne un permis valide pour chacun de ses véhicules. Ce permis, émis par le Service des travaux publics, est obligatoire afin d'être autorisé à fournir les services de déneigement sur le territoire de Brossard et doit être affiché en tout temps à l'intérieur du véhicule sur la partie inférieure gauche du pare-brise.

Voies publiques

Pour une chute de neige de moins de 3 cm, il y a épandage de fondant et d'abrasif sur les viaducs, les boulevards, les artères principales et les rues collectrices. On procède à cet épandage sur les rues résidentielles lors de pluies verglaçantes.



Stationnement dans les rues

En tout temps, il est interdit de stationner plus de quatre heures consécutives à un même endroit.

Du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner un véhicule dans la rue entre 2 h et 8 h, à l'exception des cas suivants :

- la nuit du samedi au dimanche;
- au cours de la période du 23 décembre au 5 janvier;
- dans les rues où le stationnement en alternance est autorisé par un panneau de signalisation;
- pour les véhicules munis de vignettes.

Les trottoirs, passages piétonniers, boulevards, artères principales et rues collectrices sont déblayés lorsque l'accumulation atteint 3 cm. Pour les rues locales, le déblaiement débute lorsque l'accumulation atteint 5 cm.

Nous comptons sur votre collaboration afin de faciliter les opérations de déneigement :

- en stationnant votre voiture dans votre entrée privée en tout temps et de façon à ce qu'elle n'empiète pas sur la bordure ou le trottoir;
- en évitant de déposer vos ordures ménagères, bacs de récupération ou tout autre objet sur le trottoir ou dans la rue.

Renseignements : 463-7034

Ordures ménagères et matières recyclables

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu le mercredi, entre 7 h et 18 h. Les meubles, matelas et appareils électroménagers sont ramassés au même moment. Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de bien vouloir enlever les portes des appareils électroménagers avant de les mettre en bordure de la rue. De plus, afin d'offrir un environnement de qualité, il est interdit de déposer ses ordures en bordure de la rue avant 20 h le mardi.

Les **sapins de Noël** seront ramassés jusqu'au 1^{er} février, au moment de la collecte des ordures ménagères.



Matières recyclables

La collecte des matières recyclables a lieu le vendredi, entre 7 h et 18 h. Si le vendredi est un jour férié, celle-ci est généralement reportée au vendredi suivant. Les matières recyclables doivent être divisées en deux catégories dans le bac : papier et carton; plastique, verre, métal et contenants de lait ou de jus. Le carton doit être d'une dimension maximale de 60 cm sur 60 cm (2 pi sur 2 pi). Les grandes quantités de carton peuvent être attachées et déposées à côté du bac de récupération.

Prenez note que les 23 et 30 décembre, le ramassage des matières recyclables s'effectuera comme d'habitude.

Renseignements : 463-7034

Matériaux de construction

Les citoyens de Brossard peuvent se débarrasser de différents matériaux en se rendant à l'Éco-centre Matrec-Brossard situé au 8005, Grande Allée, au sud-est de l'autoroute 30.

Jusqu'à la fin mars, le dépôt est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et le samedi de 9 h à 13 h.

Pour connaître les matières acceptées et les coûts, communiquez avec l'Éco-centre Matrec-Brossard, au 462-0503.



Renseignements : 463-7033

Camps de jour Semaine de relâche scolaire

Trois camps de jour sont offerts durant la semaine du 27 février au 3 mars.



Pour les 6 à 12 ans

- Camp en arts de la scène
- Camp de natation

Pour les 5 à 15 ans

- Camp de soccer

Pour connaître les détails concernant ces camps et les modalités d'inscription, consultez l'édition Hiver 2006 du *Loisard* ou communiquez avec nous au **463-7035**.

Salon des métiers d'art : un succès retentissant

Les 25, 26 et 27 novembre dernier, plus de 4000 visiteurs se sont laissé séduire par l'éventail incomparable de créations exclusives présentées par une soixantaine d'artisans, réunis au Centre socioculturel, lors du Salon des métiers d'art. Devenu un rendez-vous incontournable du temps des fêtes, cet événement était l'occasion idéale de trouver des idées-cadeaux originales.



Les visiteurs ont beaucoup apprécié la section *Saveurs et parfums* mettant en valeur des produits du terroir québécois ainsi que l'espace *loft*, une nouveauté de cette 12^e édition. Quant à l'aménagement spécial du *coup de cœur* du public, il en a séduit plus d'un par sa féerie.

Le Salon des métiers d'art 2005 a été réalisé par les membres bénévoles du comité organisateur qui travaillent en étroite collaboration avec le Service du loisir et du développement communautaire.

Culture et vie communautaire

Inscription à la 14^e édition du Salon des arts visuels

Le Salon des arts visuels de Brossard se tiendra au Centre socioculturel, du 27 au 30 avril 2006. Cet événement s'adresse aux artistes peintres et sculpteurs professionnels, semi-professionnels et amateurs de 16 ans ou plus. La **date limite d'inscription** est le **20 janvier 2006**.

Des bourses et des mentions seront décernées par le jury, dans les différentes catégories du concours, à l'occasion de la soirée d'ouverture. Le *coup de cœur* du public sera dévoilé lors de la clôture de l'événement. Démonstration, concert et atelier de création sont au programme de cette exposition.

Pour connaître les critères d'admissibilité et pour vous inscrire, veuillez consulter le



formulaire d'inscription disponible au Service du loisir et du développement communautaire (S.L.D.C.) et dans le site Internet de la Ville (longueuil.ca).

Cet événement est réalisé par le S.L.D.C. et le comité organisateur du Salon des arts visuels 2006.

Renseignements : Carole Gaudreault, 463-7030

Appel de dossiers d'artistes

Saison 2006-2007

Les artistes en arts visuels, intéressés à exposer leurs œuvres à la Galerie Renée-Blain du Centre socioculturel ou au Hall des arts de l'hôtel de ville, sont invités à soumettre leur **candidature au plus tard le 28 février 2006**.

Composition du dossier

- Curriculum vitae,
- Résumé de la démarche artistique (une page maximum),
- 10 à 15 diapositives d'œuvres récentes, identifiées et numérotées, accompagnées d'une liste descriptive (numéro, titre, médium et dimensions). CD acceptés,
- Dossier de presse (s'il y a lieu).

Les dossiers d'artistes doivent être acheminés à l'adresse suivante :

Appel de dossiers d'artistes
Service du loisir et du développement communautaire
Ville de Longueuil
Arrondissement de Brossard
2001, boulevard Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5



Les dossiers reçus seront étudiés par un jury et les résultats seront communiqués vers la mi-mai 2006.

Les artistes qui ont exposé leurs œuvres à la Galerie Renée-Blain ou au Hall des arts au cours des années 2003, 2004 ou 2005 ne sont pas admissibles à présenter leur dossier pour la prochaine programmation.

Renseignements : Oksana Stelmazuk, 463-7030

Brossard rendra hommage à des citoyens

La 21^e cérémonie de remise de l'Ordre du mérite de Brossard aura lieu le jeudi 16 février à 19 h 30 au Centre socioculturel, en présence des membres du conseil municipal.

À cette occasion, les citoyens qui se sont démarqués par leur engagement communautaire, pour avoir excellé dans un domaine en particulier, pour avoir accompli une action remarquable ou une œuvre exceptionnelle, seront honorés. Rappelons que l'Ordre du mérite de Brossard est la plus haute récompense décernée à des citoyens.

Expositions – Hiver 2006

À la Galerie Renée-Blain
du Centre socioculturel

Du 15 janvier au 5 février
Shireen Kamran

Huile



Horaires de la Galerie

Le mercredi de 13 h à 17 h et de 19 h à 21 h
Le jeudi et le vendredi de 19 h à 21 h
Le dimanche de 13 h à 17 h

Au Hall des arts de l'hôtel de ville

Du 13 janvier au 1^{er} mars
Trudo

Huile



Horaires du Hall

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Renseignements : 463-7035

Bibliothèque

30^e anniversaire

Les premiers livres de la bibliothèque sont amassés, en 1972, par des bénévoles, et installés dans un sous-sol de Brossard. Ceux-ci sont déménagés à quatre reprises avant d'être acheminés à la bibliothèque qui est reconnue officiellement comme faisant partie intégrante de la Ville de Brossard, le 8 mars 1976. Quelques mois après sa municipalisation, fauteuils colorés, lampes suspendues, etc. sont aménagés dans le nouveau local de la bibliothèque afin que les usagers puissent bouquiner dans un endroit paisible, dans l'ambiance d'une vraie bibliothèque. De 1976 à 1986, alors que la population passe de 33 000 à 58 000 habitants, le nombre de livres passe de 16 000 à près de 100 000. Aujourd'hui, la bibliothèque est fière de posséder un édifice bien à elle contenant une collection de près de 200 000 documents tels que des livres, des vidéo-cassettes, des DVD, des disques, des cédéroms et bien plus. Le 8 mars 2006 marquera donc les 30 ans de la bibliothèque, 30 années au cours desquelles les livres auront beaucoup voyagé.